

Compte-rendu Assemblée générale de l'ASA du canal de Fontigon Samedi 11 juillet 2009 à 18h30.
--

Lieu : salle polyvalente d'Ampus.

Ordre du jour :

- Présentation du nouveau bureau
- Compte-rendu d'activités
- Compte-rendu financier et redevance syndicale
- Projet de travaux
- Réglementation
- Questions diverses.

I. Le nouveau bureau

Président : Thierry Beladen

Vice-président : Armand Michel

Secrétaire : Marie-Charlotte Demaseure

Trésorier : Mylène Devolder

Membres : René Aicard, Jean-Claude Charrier, Denis Martin, Jean-Daniel Pèbre, Yvette Bonnifay.

II. Compte-rendu d'activités

Les travaux réalisés au cours de cette année ont été :

- Réparation du canal de l'impasse de la Bouvesse à la voie Ste-Anne.
- Débroussaillage et nettoyage des quartiers SurVille, La Combe de Magne, Barnier, le Logis et Ville-Haute.
- Débouchages au cimetière et à la Bouvesse.
- Remplacement de la vanne à la borne de la déviation.
- Branchement individuel dans les jardins :
 - Rue des Lauves
 - Quartier SurVille
 - Quartier St-Roch et Boulevard
 - Quartier des Cantalus

III. Compte-rendu financier et redevance syndicale

a. Compte administratif 2008

Recettes principales :

Redevance syndicale	4 280 €
Dons (6)	120 €
Somme totale	4 400 €

Dépenses principales :

Employé municipal	2 786,14 €
Assurance Groupama	234,76 €
Cartographie du Canal	251,16 €
Apéritif Assemblée Générale	80,87 €
Cotisation FDASHC	70,00 €
Taxe foncière	22,00 €
Achat de tuyaux et accessoires	263,82 €
Agent comptable receveur	45,31 €
Entretien voies et réseaux (urgences)	149,50 €
Somme totale	3 909,56 €

Résultat de l'exercice : + 490,44 €

b. Prévision investissement 2009

Recettes principales

Subvention Conseil Régional PACA : 18 321,00 €

Subvention Conseil Général du Var : 7 855,00 €

Dépenses principales

Achat de tuyaux

Achat et étalonnage d'échelle de mesure (en rapport avec le dossier de subvention) et pour être conforme à la loi sur l'eau.

Budget prévisionnel voté 2009

Recettes de fonctionnement

Redevances : 25,00 € x 213 = 5 325 €

L'augmentation de la redevance a été voté par le bureau début juillet 2009 et passe de 20 € à 25 €.

Recettes en investissement

Somme subventions : 26 176 €

IV. Travaux et études en projet pour 2009/2010

a. Travaux

Amélioration des canalisations secondaires en corrélation avec le dossier de subventions obtenues par Mr. Wiart.

Canalisation de la sur-verse à proximité de l'ex « Bonne Auberge ».

Finir le caniveau d'évacuation d'eau de pluie de la descente du Ratton.

b. Mise en conformité des nouveaux statuts

Contexte

- Normalisation relative à l'ordonnance N° 2004-632 du 1er juillet 2004 et le décret N° 2006-504 du 3 mai 2006 concernant les associations syndicales de propriétaires.
- Contribuer à la protection des milieux aquatiques et à la qualité de l'eau pour 2015 (directive Européenne)

La Sous-préfecture de Draguignan a validé nos nouveaux statuts par l'arrêté préfectoral du 2 avril 2009. La pérennité administrative de l'ASA est maintenant assurée jusqu'à la prochaine loi.

V. Réglementation

Contexte

Depuis la loi sur l'eau de 1992, précisée par celle de 2006, tous les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel doivent être mesurés pour permettre une meilleure gestion de la ressource en eau.

Cette obligation concerne tout utilisateur: agriculteur, commune, industriel,...

Cette dernière nous impose d'installer une échelle limnimétrique pour mesurer les volumes d'eau au niveau de la source.

Cela permettra également de calculer de la redevance à l'Agence de l'eau.

Mise en œuvre

Achat, pose et étalonnage d'une échelle limnimétrique pour mesurer le niveau d'eau (cm)

Relevé hebdomadaire pour calcul des débits (litres / s)

Déclaration des périodes d'arrosage

Calcul de la redevance à l'Agence de l'Eau en fonction de la zone, du type d'irrigation, des volumes prélevés et des surfaces arrosées

Si pas de mesure, en cas de contrôle, le volume pris sera estimé à 30 000 m³ / ha

Coût

Achat d'une échelle : 50 €

Pose : 300 à 400 €

Tarage : 600 à 800 €

Zone 2 prélèvement de surface avec irrigation gravitaire:0,75 € / 10 000 m³ ha

D'autres parts, il y a un projet de créer une union d'ASA du bassin versant pour se positionner en Organisme de Gestionnaire Unique qui intervient dans les missions suivantes :

- Gestion des modules (prélèvements)
- Participer aux commissions en Préfecture
- Dépendre du Préfet de région

Ce projet à été proposé en Assemblée générale, après vote à main levée, la majorité est favorable à ce projet.

Vote

Pour: tous

Contre: 0

VI. Questions diverses

Renouvellement du trésorier et d'un membre:
Mylène Devolder et Yvette Bonnifay

Volontaires :
Trésorier: Mr Jean-Claude Blanquart
Membre: Mr Bernard Giuli

Pourquoi l'eau ne coule pas au Logis alors qu'il y en a à Fontigon et au Cade ?
Normalement le canal a été ouvert, nous allons aller voir la cause sur le terrain.